

*Les Enfantastiques, The Fantastikids, Los Fantaschicos et Die Fantastikinder*: des chorales qui interprètent en quatre langues des chansons écrites par Monsieur Nô, avec des élèves et des enseignants de classes d'écoles élémentaires, dans le cadre des sessions « Chansons en création ».

Ce répertoire de plus de 170 chansons est maintenant couramment utilisé comme support pédagogique au chant choral dans les écoles de France et de nombreux autres pays, véhiculant ainsi auprès des enfants, de façon ludique et joyeuse, des idées (éco)citoyennes, humanistes et solidaires pour donner à tous, enfants, parents et enseignants, l'envie d'entretenir ou de retrouver le plaisir de chanter, comme une activité fédératrice qui crée avec le fil de nos voix le lien indispensable pour vivre ensemble en harmonie.

Au début de l'aventure *Les Enfantastiques* en langue allemande, une rencontre entre Monsieur Nô et Isabelle Grussenmeyer, enseignante et chanteuse alsacienne. Très vite, l'équipe s'est agrandie : Bernadette Gall et Carmen Förnzler, enseignantes et musiciennes, ont impulsé une nouvelle dynamique en proposant à leurs élèves du Collège du Kochersberg de Truchtersheim et du Stromberg-Gymnasium de Vaihingen an der Enz un échange scolaire inédit : des collégiens de part et d'autre du Rhin se retrouvent autour d'un projet musical et linguistique, contribuent à la traduction des chansons qu'ils enregistrent ensemble. Le répertoire *Die Fantastikinder* est né !

La dynamique interculturelle peut désormais se perpétuer au sein de chœurs transfrontaliers. Des enseignants allemands et français mènent un échange en musique avec un partenaire outre-Rhin : ensemble, les élèves des deux classes unissent leurs voix pour former une chorale franco-allemande, partageant un répertoire commun, chantant ensemble, dans la langue du voisin et dans leur propre langue, le même message optimiste, joyeux : « Enfantastique » !

L'édition de ce CD a été financée grâce au soutien du fonds commun pour la langue et la culture régionales, abondé par les conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, la Région Grand Est et l'État, dans le cadre de la convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace, pour la période 2018-2022.